



Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de mars-avril 2025 • N°03

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN QUELQUES MOTS

La commission Bâtiments souhaite vous informer des travaux sur certains bâtiments communaux.

Tout d'abord, pour **LA SALLE POLYVALENTE**, des travaux porteront sur l'existant et la construction d'une nouvelle surface.

Travaux sur l'existant :

- Sur les volumes : réaménagement de l'entrée avec la création d'un stockage et d'un vestiaire ; réaménagement de l'espace de stockage en loge pour les intervenants ; agrandissement de l'espace sanitaires (changement des toilettes, espace séparé hommes/femmes, reprise du réseau d'eaux usées)
- Sur l'embellissement de la salle visant, entre autres, une économie d'énergie, le respect des normes en vigueur et la sécurité : changement de certaines menuiseries ; changement de principes de ventilation de simple à double flux ; nouveau revêtement pour le sol ; peinture ; nouvel habillage du bar ; remplacement de certains éléments de la cuisine ; sonorisation de la salle.

Extension de la surface de la salle :

- Création d'un espace dédié à une scène d'environ 54 m² comportant un stockage sous la scène.

Ainsi, la salle polyvalente sera en capacité d'accueillir 300 personnes environ, dans un espace plus spacieux et convivial, pour assister aux événements de la commune et de la vie associative.

Aujourd'hui, le permis de construire ainsi que l'autorisation de modifier cet établissement ont été accordés et signés le 14/03/2025 ; parallèlement, les services ont procédé à l'affichage réglementaire des autorisations. Certains de ces travaux prévus depuis de longues années verront leur réalisation sur la période 2025/2026 ; la direction sera assurée par notre architecte et maître d'œuvre Archibulle.

Puis parlons de **L'ÉGLISE SAINT-LAZARE**.

Des travaux sur le bâti existant sont programmés et seront réalisés courant 2025. Ceux-ci ont fait l'objet d'une réflexion avec le CAUE et le cabinet Perspectives Patrimoine. Sont prévus : la restauration de la charpente du clocher et de la nef, la réfection à neuf des équipements électriques, le changement de système de chauffage, la pose d'un plancher neuf sur la tribune.

LE RESTAURANT BEEF AND COW ET LE LOCAL CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le restaurant a ouvert ses portes début mars ; le changement de locataire a constitué l'occasion pour la municipalité d'inventorier l'ensemble des équipements dont elle a la charge. Ainsi, durant le mois de février, diverses interventions ont eu lieu : le contrôle et l'entretien de la chaudière, des adoucisseurs d'eau, de la ventilation, des améliorations électriques, la vérification des menuiseries.

D'autre part, un petit local d'une superficie de 25 m² situé chemin de l'École, à proximité du parking et du parc de jeux, va subir quelques transformations. Son réaménagement en un espace ouvert au public est validé par les élus. Afin de le rendre fonctionnel, ce bâti sera raccordé aux réseaux humides et électrique ; il bénéficiera d'équipements intérieurs (électricité, plomberie, menuiserie...) et une façade sera modifiée. Une nouvelle charpente pourrait aussi être posée.

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Les services travaillent afin d'obtenir le chiffrage de la rénovation et la procédure à mettre en place pour sécuriser ce lieu. Ainsi, une autorisation de travaux pour création d'un établissement recevant du public sera déposée auprès du service instructeur commun.

Mihajlo Andric pour la commission Bâtiment

Vos élus vous informent

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025

Pour le 80^e anniversaire de la victoire de 1945, nous allons consacrer l'habituel moment de rassemblement pour honorer solennellement les quatre soldats de Feigères morts pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale. Leurs noms sont gravés à jamais sur le monument aux morts de la commune : Perrotton Joseph Marius, Gruaz Félix Joseph, Regard Paul Léon, Rambosson Émile Léon Ernest.

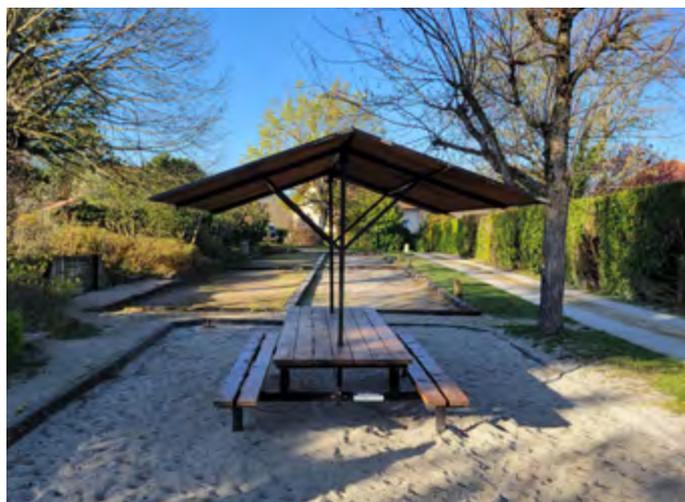
Pour cette matinée de souvenirs, nous aurons la participation des élèves de CM2 qui seront les acteurs majeurs de la cérémonie. Grâce à la compréhension de Madame Fanny Peton, directrice du groupe scolaire, et à la coopération de deux enseignants de CM2, Madame Alba Sadrija et Monsieur Damien Chavanaz, nous allons sensibiliser les élèves de CM2 sur cette période de notre histoire et évoquer avec eux le sacrifice ultime de ces quatre hommes.

Pendant la cérémonie, les élèves feront l'appel des morts, et pour chacun d'entre eux, ils déposeront une fleur. Ils chanteront l'hymne national. Puis, comme nous avons un résistant, ils entonneront le *Chant des partisans*. Les enfants clôtureront la cérémonie, puisque nous sommes en terre savoyarde, par *les Allobroges*.

Nous demandons aux parents des élèves de CM2 de faire le maximum pour que leurs enfants soient tous présents pour cette matinée du souvenir. Nous invitons la population feigéroise à venir massivement rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pendant la Seconde Guerre mondiale, et encourager les jeunes élèves, les adultes de demain.

La cérémonie débutera à 11h, puis sera suivie du verre de l'amitié.

André Borgognon



**UNE NOUVELLE TABLE A ÉTÉ INSTALLÉE
À PROXIMITÉ DES TERRAINS DE PÉTANQUE.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

Encadrés par la police pluricommunale et en présence de la directrice de l'école et des instituteurs, les élèves de CM2 ont passé le 11 mars l'examen du permis vélo. M^{me} le Maire et plusieurs conseillers ont remis les diplômes aux élèves très fiers de l'obtention de ce premier « permis ».



GRDE : TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Nous vous informons que dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20 Kw, l'entreprise

GRDE, mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux, intervient sur la commune pour décarter la végétation à une distance de 5 mètres de part et d'autre de la ligne.

À SAVOIR

La végétation est en domaine privé :

- Le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés. Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à disposition du propriétaire.
- Dans les secteurs à fortes densités de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne. L'intérêt de laisser les bois coupés au sol freine les repousses rapides.
- Si un arbre est abattu, il est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire.

La végétation est en domaine public :

- Les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux... (évacuation ou broyage).

APPEL AU CIVISME : STATIONNEMENT DEVANT LES COMMERCES

M^{me} le Maire rappelle que les places de stationnement devant les commerces au 89 route de Présilly sont réservées exclusivement aux clientèles du restaurant le Beef & Cow, de la boulangerie Martineau et de Nass' Coiffure. Dans la mesure où le PLU permet à chacun de se garer dans sa propriété, elle vous remercie également de laisser les trottoirs aux piétons.

Vos élus vous informent

VOUS TRAVAILLEZ EN SUISSE ? SIMPLIFIEZ VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS !

1. Vous travaillez dans l'un des huit cantons « frontaliers »

Vous êtes salarié chez un employeur établi dans les cantons suisses de Berne, Bâle-ville, Bâle-campagne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais ou Vaud, et rentrez en France presque tous les jours. Vous êtes considéré comme un frontalier et devez déclarer vos salaires en France, où ils seront imposés.

Comment déclarer ? Munissez-vous de votre certificat de salaire, et débutez votre déclaration en ligne par la saisie des annexes n°2047-SUISSE et n°2047. Cochez la case « CAS 1 » au bas de la 2047-SUISSE. Les montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration principale n°2042. N'oubliez pas de compléter l'annexe 3916-3916 Bis si vous détenez un compte à l'étranger.

2. Vous travaillez dans un autre canton

Vous êtes salarié en Suisse dans un autre canton, tel que Genève, Fribourg, Zurich. Vous avez été imposé à la source en Suisse, mais devez déclarer vos salaires en France. Pas d'inquiétude ! La double imposition sera éliminée en France par l'attribution d'un crédit d'impôt.

Comment déclarer ? Munissez-vous de votre certificat de salaire, et débutez votre déclaration en ligne par la saisie des annexes n°2047-SUISSE et n°2047. Cochez la case « CAS 2.A » au bas de la 2047-SUISSE. Les montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration principale n°2042. N'oubliez pas de compléter l'annexe 3916-3916 Bis si vous détenez un compte à l'étranger.

Pour toute question, vous pouvez vous rendre sur le site impots.gouv.fr pour :

- consulter la documentation en ligne,
- envoyer un message, prendre un RDV physique ou téléphonique depuis votre espace sécurisé.

Consultez également les pas à pas sur le **Portail Frontaliers**.

Vous pouvez également contacter le service des impôts au ☎ **0809 401 401**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés (service gratuit + prix appel).

TRAVAUX SUR LA VOIRIE

- **Arrêté n° 2025_007**
Réglementation de la circulation sur la RD 18, route du Châble
Travaux : branchement de gaz
Période : du 10/03 au 25/03/2025
Entreprise : SBTP
Dispositif : alternat par feux tricolores
- **Arrêté n° 2025_009**
Autorisant un espace de stationnement sur le parking du tri sélectif
Évènement : Magic Green Art
Lieu : Camping du Terroir à Présilly
Période : le 29/03 et 5/04/2025
Dispositif : mise à disposition du parking pour le stationnement et la mise en place d'un minibus assurant la navette Feigères/Présilly
- **Arrêté n° 2025_013**
Réglementation de la circulation sur le chemin des Bois-Blancs
Travaux : élagage et taille d'arbres
Période : du 26/03 au 27/03/2025
Entreprise : Barthassat Paysage
Dispositif : selon la circulation
- **Arrêté n° 2025_014**
Réglementation de la circulation sur le chemin de l'Église
Travaux : branchement AEP
Période : du 31/03 au 15/04/2025
Entreprise : Rampa TP
Dispositif : déviation
- **Arrêté n° 2025_015**
Réglementation de la circulation sur la route de Présilly
Travaux : réseau EU
Période : du 26/03 au 4/04/2025
Entreprise : Bortoluzzi TP
Dispositif : alternat par feux tricolores
- **Arrêté n° 2025_016**
Sécurisation d'espaces pour la pose de panneaux de signalétique
Travaux : pose de panneaux de signalétique
Espaces : parking route de St-Julien et route de Présilly
Période : du 26/03 au 4/04/2025
Entreprise : Bourgogne Franche Comté
Dispositif : pose de barrières de ville
- **Arrêté n° 2025_017**
Réglementation de l'occupation de la cour de l'école et d'une partie du parking
Évènement : agrément VTT
Éducation nationale
Période : le 31/03 ou 7/04/2025
Dispositif : pose de panneaux et barrières de ville
- **Arrêté n° 2025_018**
Réglementation de la circulation sur la route de St-Julien
Travaux : branchement AEP
Période : du 31/03 au 15/04/2025
Entreprise : Rampa TP
Dispositif : alternat par feux tricolores

Vos élus vous informent



**DEUX PANNEAUX SIGNALÉTIQUES
ONT ÉTÉ POSÉS FIN MARS, SUITE À UN SONDAGE
RÉALISÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES :
UN SUR LE PARKING ROUTE DE PRÉSILLY,
L'AUTRE SUR L'ESPACE GOUDRONNÉ
ROUTE DE SAINT-JULIEN.**

Covoiturage du quotidien

**Choisissez,
partagez,
économisez**

**BlaBlaCar
Daily**

Plus d'infos sur le covoiturage dans le Guide des Services
sur www.covoiturage-leman.org

GENEVOIS
FRANÇAIS

ATSEM

Plus d'informations sur
www.covoiturage-leman.org/

SKI CLUB : FÉLICITATIONS À NOS JEUNES SKIEURS ET MERCI À TOUS

Ce soir, c'était un grand moment pour nos jeunes skieurs avec la remise des médailles après leur cycle de ski avec l'ESF. Bravo à tous les enfants pour leurs progrès, leur motivation et leur enthousiasme sur les pistes. Un immense merci aux parents pour leur soutien et leur confiance. Grâce à leur engagement, les enfants ont pu profiter pleinement de cette belle aventure hivernale.

Nous souhaitons également adresser une mention spéciale aux responsables de l'activité, Marie D. et Veronica P. qui passent le relais après

plusieurs années d'investissement. Leur travail et leur implication ont été essentiels et nous les en remercions chaleureusement. Enfin, nous avons le plaisir d'accueillir les deux nouveaux responsables Cyril G. et Aurore C. qui prendront le relais dès la saison prochaine. Bienvenue à eux ! Nous sommes convaincus que l'aventure du ski continuera à ravir les enfants grâce à leur engagement.

Merci encore à tous et à l'année prochaine sur les pistes !



La vie associative et les événements

FESTIVAL ENCHANTÉ, NOUVELLE ÉDITION

Pour cette 3^e édition du Festival Enchanté, ArHuNa collabore avec l'association Magic Green'Art, spécialiste en féerie nocturne! **En plus de l'habituel « Parcours Jour » qui partira du Lavoir (chemin du Tir) et qui aura lieu le samedi 10 mai après-midi, s'ajoutent deux soirées sur le site de la chapelle de la Salette, les vendredi 9 et samedi 10 mai à 21h.** On continue les nouveautés avec la buvette, la restauration et un marché artisanal installés cette année au cœur du village, sur la place de la Fontaine (en face de la salle polyvalente).

Pour faciliter notre organisation et assurer une juste rémunération des artistes, une billetterie sera mise en place (prix libres mais conseillés) soit en ligne, soit sur place le jour J. Les réservations sur le site de notre partenaire www.magicgreenart.fr sont fortement recommandées, les places étant limitées.

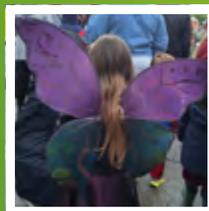
Et pour se rencontrer en amont de l'évènement, voilà plusieurs dates à noter :

- dimanche 13 avril à 14h au Lavoir (ch. du Tir) pour une balade débroussaillage,
- mercredi 16 avril entre 14h et 17h à la salle du Châtelard pour un atelier brico/déco,
- mercredi 7 mai de 14h à 17h (lieu à confirmer) : Magic Green'Aventure,
- jeudi 8 mai entre 14h et 17h à la salle polyvalente pour un atelier cuisine.



LE CARNAVAL

C'est sous un crachin breton mêlé à de faibles chutes de neige que le carnaval de Feigères s'est élancé pour un petit tour du village le samedi 15 mars. La météo n'étant pas de la partie, tout ce petit monde déguisé s'est retrouvé dans la salle polyvalente pour déguster crêpes et nems pour un moment convivial et chaleureux. Lors de cette fraîche journée, petits et grands ont pu apprécier ces douceurs, mais tout le monde fut heureux de découvrir qui se cachait derrière des déguisements très recherchés. Mention spéciale à tous les nombreux bénévoles qui ont animé cette journée !



La vie associative et les événements

LA NOUVELLE PIÈCE DE THÉÂTRE DE LA COMPAGNIE DES FOUSGÈRES

En mai, nous aurons le plaisir de remonter sur scène pour vous présenter une nouvelle pièce *L'Héritage d'un soir* de Pascal Guillemaud. À cette occasion vous pourrez découvrir trois nouveaux comédiens. Venez nombreux, passer un bon moment de détente en notre compagnie et n'oubliez pas d'agender les dates de nos représentations. Nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Synopsis : Papy Chonchon, septuagénaire très à l'aise financièrement, a décidé d'inviter ses trois filles pour un week-end dans son chalet de Courchevel. Christine, l'intellectuelle des trois filles, est arrivée avec son mari Pierrot, Monique, la « baba cool », est venue avec son mari Bernard, et Marie, la fille mère, avec son fils Clément. Si certains pensent que Papy les a réunis pour parler de son héritage, d'autres savent l'exact but de cette réunion. Tout le monde sortira-t-il indemne de ce week-end où les malentendus et les quiproquos risquent de se succéder ? (Tout public à partir de 10 ans)

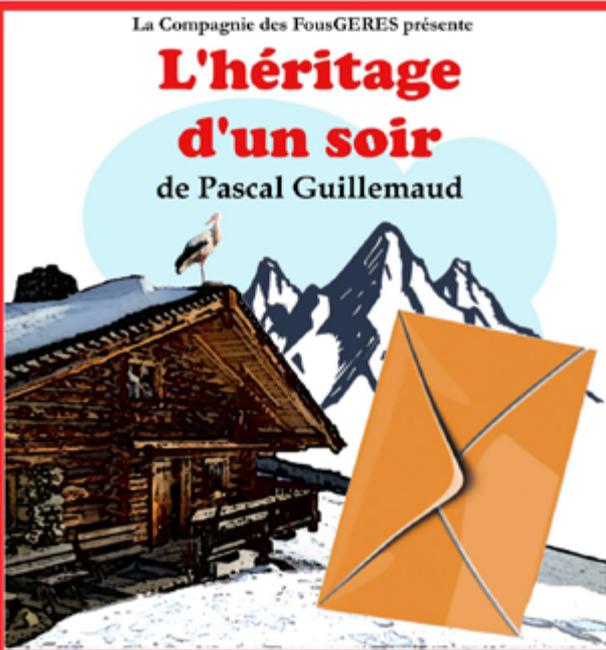
La compagnie de théâtre des FousGÈRES

THEATRE à FEIGERES

La Compagnie des FousGERES présente

L'héritage d'un soir

de Pascal Guillemaud



Salle Polyvalente
16, 17 mai 20h30 - 18 mai 16h
23, 24 mai 20h30 - 25 mai 16h

Réervations 04.50.35.15.92 ou (+41) 78.783.01.52



ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Zoé Michaud Vasseur, le 11 février 2025
au foyer de Clémence Vasseur et Thomas Michaud

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Le p'tit mot de l'APEF*

BIO-DECHETS

Compost partagé à Feigères aux jardins familiaux : emmalou74@hotmail.fr

Une ressource précieuse pour le sol
épluchures, restes de nourriture (sauf animal), tonte de pelouse, fleurs, coquilles d'œufs, marc de café, ...

Incinerer de l'eau une aberration !
Étant composés majoritairement d'eau, l'incinération des biodéchets consomme beaucoup plus d'énergie qu'elle n'en produit :
SORTEZ LES BIODÉCHETS DE VOS POUBELLES !!

Mettez en place votre propre composteur

*Association pour la Protection de l'Environnement de Feigères



TENNIS CLUB DE FEIGÈRES : LE TEMPS DES INSCRIPTIONS

Inscriptions et renouvellement des cotisations pour la saison 2025-2026 le samedi 12 avril de 10h à 15h, au chalet du club. Les beaux jours reviennent et la pratique du tennis avec ; nous vous attendons nombreux lors de cette journée des d'inscriptions. Si vous ne pouvez pas être présents et que vous souhaitez vous inscrire, merci de nous contacter via l'adresse email du club : ✉ tennis.feigeres74@gmail.com.
Tarifs : adulte 80 €, couple 140 €, étudiant 60 €, jeune (14-18 ans) 50 €, enfant (moins de 14 ans) 30 €.
Sportivement vôtre,

Le comité

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • mairie@feigeres74.fr
www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h /
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
10-31-2949 www.pefc-france.org

Directeur de la publication :
Myriam Grats
Rédacteur en chef :
Éric Collomb

